

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2023_0056_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Musée de la Libération – Mise hors commerce de livrets et BD

Vu la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

8. domaines de compétences par thème
8.9 culture

CONSIDERANT que certains ouvrages mis en vente dans le cadre d'expositions temporaires et/ou trop anciens sont à ce jour restés invendus,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – de mettre hors commerce les ouvrages suivants :

- 5 exemplaires de la BD « La nuit des paras »,
- 74 exemplaires du livret « Le jour J et la bataille de Normandie ».

ARTICLE 2 – d'appliquer cette disposition à compter du 1^{er} avril 2023

ARTICLE 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 050-200056844-20230201-DM_2023_0056_CC-AR



ARTICLE 4 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 1^{er} février 2023

Pour le Maire,

Par délégation,

La Maire-Adjointe,

Catherine Gentile

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gentile', is written below the typed name.